



Règlement de la « GRANDE TOMBOLA » organisée par L'Athlétique Club de Cloyes (AC CLOYES)

**!!! Suite au confinement de novembre 2020
Report de la Tombola dont le tirage au sort était initialement prévu le 19 décembre 2020 !!!**

Article 1 - Organisation

L'association Athlétique Club de Cloyes, de loi 1901, organise du dimanche 15 décembre 2020 au samedi 30 janvier 2021, une tombola par souscription, qui aura pour but de contribuer à financer une sortie à un meeting international d'athlétisme à Paris pour l'ensemble des athlètes du club.

Calendrier organisationnel :

- Début de vente des tickets : Dimanche 15 décembre 2020.
- Date limite de retour des souches et de l'argent auprès des responsables : samedi 23 janvier 2021
- Tirage au sort, samedi 30 janvier 2021 à 12h00 sur le marché de Cloyes. En fonction des disponibilités, restantes de tickets, une vente pourra être réalisée ce jour là, toute la matinée jusqu'au tirage au sort.
- Date limite de retrait des lots, samedi 13 février 2021.

Article 2 – Participants et conditions de participation

- La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.
- Toute personne, ayant acheté un ticket peut participer à la tombola.
- 1500 tickets seront mis en vente au prix de 2€.
- L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

Article 3 – Dotation

La tombola est dotée de 15 lots, d'une valeur globale de 848,47€ :

- Lot de premier rang : un multicuiseur intelligent Cookéo d'une valeur de 169,98€
- Lot de deuxième rang : une plancha à gaz 3 bruleurs d'une valeur de 89,98€
- Lot de troisième rang : une Smartbox – Evasion d'une nuit à 2 en France avec diner d'une valeur de 74,90 €
- Lot de quatrième rang : trois entrées 3-10ans au Zoo parc de Beauval d'une valeur de 75,00€
- Lot de cinquième rang : une caméra sport 4k Wi-Fi à 59,81€
- Lot de sixième rang : une enceinte Google Home mini d'une valeur de 59,98€
- Lot de septième rang : une carte cadeau de soins esthétiques (Institut Diane à Cloyes) d'une valeur de 50,00€
- Lot de huitième rang : une enceinte amplifiée MYDEEJAY d'une valeur de 49,98€
- Lot de neuvième rang : un nettoyeur à vitre Karcher d'une valeur de 49,98€
- Lot de dixième rang : un bracelet connecté Xiaomi d'une valeur de 38,97€
- Lot de onzième rang : un panier garni de produit locaux d'une valeur de 30€00
- Lot de douzième rang : une corbeille de fruits (Petit Rungis) d'une valeur de 30,00€
- Lot de treizième rang : une cafetière Bosch Tassimo d'une valeur 27,89€
- Lot de quatorzième rang : un jeu de société familial « Top Ten » d'une valeur de 22,00€
- Lot de quinzième rang : Un jeu de quilles finlandaises d'une valeur de 20,00€

Les lots non réclamés à l'issue de la date limite de retrait fixée seront soit remis en jeu par l'organisateur lors d'une prochaine manifestation.

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le samedi 30 janvier 2021 à 12h00, en direct du marché de Cloyes, en présence de Monsieur Cyril Leclercq président de l'association Athlétique Club de Cloyes et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé. Il sera réalisé par piochage dans une urne contenant l'ensemble des talons des tickets vendus.

Les lots seront tirés par ordre croissant de valeur du 15^{ème} au 1^{er}.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par ticket gagnant.

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

Les résultats seront affichés sur le site Internet de l'association à l'issue du tirage au sort et pour une période minimum de 15 jours.

Article 5 – Retrait des lots

La date limite de retrait des lots N°01 à N° 15 est fixée au samedi 13 février 2021, soit 2 semaine après le tirage au sort. Les personnes souhaitant récupérer leurs lot, qui ne se seront pas manifesté avant cette date se verront déchu de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

Les lots sont à retirer sur place, le jour du tirage au sort, ou sur rendez-vous demandé auprès des responsables de l'association :

- Mail : accloyes@orange.fr.
- N° de téléphone du responsable : 07 69 59 36 23

Article 6 – Limitation de responsabilité

L'association Athlétique Club de Cloyes se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

Les mesures sanitaires en vigueur peuvent justifier que l'organisateur adapte à tout moment, le déroulement de la tombola, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par écrit, et être déposée, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à Athlétique Club de Cloyes, chez M. et Mme LAVALETTE – 10 impasse du bois de la roche – 28220 CLOYES SUR LE LOIR.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est consultable sur le site Internet de l'association: <https://www.accloyes.com>

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront sur la liste des participants comme anonymes, et recevront une confirmation de participation par mail, avec leur(s) numéro(s) attribué(s).